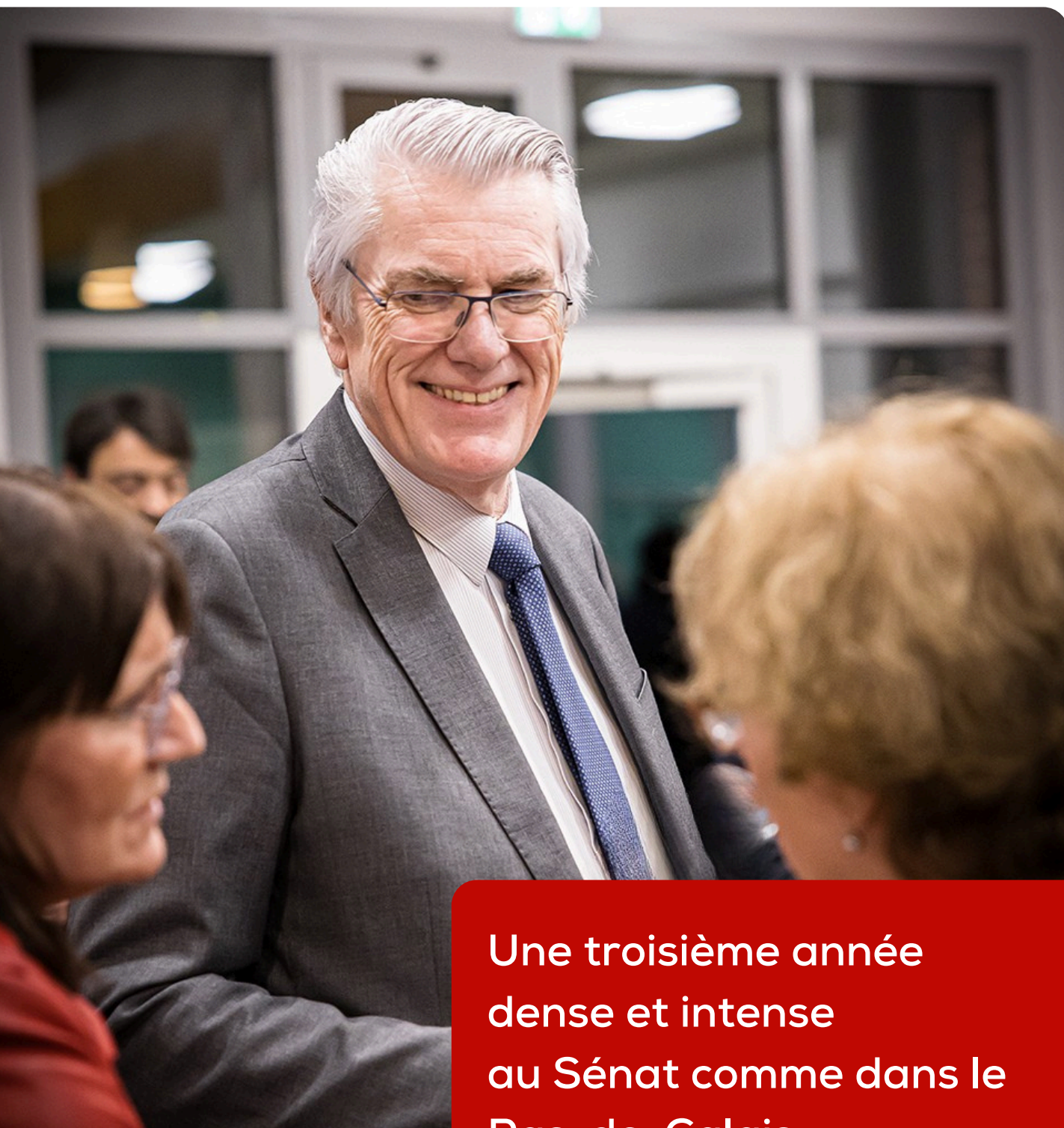


AGIR AVEC VOUS POUR LE PAS-DE-CALAIS

La lettre
d'information
de votre sénateur

#3 - Octobre 2026



Une troisième année
dense et intense
au Sénat comme dans le
Pas-de-Calais



Jérôme DARRAS

Sénateur
du Pas-de-Calais





► Sommaire

DOSSIER - AU SÉNAT

L'actualité au Sénat pour la session 2025-2026 p.6

Fabriquer la loi p.7

Contrôler l'action du Gouvernement p.8

Le groupe Socialiste, écologiste et républicain p.9

DOSSIER - DANS LE PAS-DE-CALAIS

Rencontres de travail - permanence p.12

Commémorations p.13

Fêtes et inaugurations p.14

MON ÉQUIPE p.15

» L'édito

Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Élu.e.s,

Félicitations à l'ensemble des élus locaux

Ce début d'année 2026 a été marqué par le renouvellement dans nos 35 000 villes et villages, des près de 500 000 élus municipaux. J'ai une pensée pour celles et ceux qui ont fait le choix de ne pas solliciter de nouveau le suffrage des électeurs et j'adresse mes plus sincères félicitations aux Maires et à l'ensemble des Adjointes et Conseillers municipaux élus ou réélus.

Les communes sont des pôles de stabilité de notre vie collective. Ce sont les élus locaux qui assurent la cohésion de notre pays, alors qu'il doute de lui-même et de son destin, en assurant partout sur le territoire la présence bienveillante et rassurante de la République.

Les élus locaux exercent des fonctions essentielles, qui exigent un profond sens des responsabilités, sérieux et enthousiasme. Diriger et animer une collectivité n'est pas une mince affaire. Vous avez fait le choix courageux de vous y engager, au service quotidien des citoyens.

Au Sénat, servir et préparer l'avenir

Dans ma fonction, j'essaie depuis trois années maintenant d'être à votre service et à votre écoute, dans le Pas-de-Calais comme au Sénat. Et vous constaterez, à la lecture de ce bilan, que l'année parlementaire a été cette fois encore dense et passionnante.

À l'approche d'une élection présidentielle qui s'annonce comme un tournant pour le pays, j'ai souhaité donner cette année une place plus importante au travail législatif. Vous y verrez que le groupe Socialiste, écologiste et républicain (SER), auquel j'ai l'honneur d'appartenir, a été aux avant-gardes de la défense de notre modèle social, d'une transition écologique juste, de l'actua-

-lisation de nos capacités de défense pour mieux préparer notre pays aux instabilités du monde, et du soutien à nos collectivités territoriales, lesquelles n'avaient jamais été autant mises à mal.

2027 : bilan et perspectives d'espoir

2027 affiche le résultat de dix années d'une politique qui n'a eu de cesse de ponctionner les plus modestes, les jeunes, les malades et les retraités. Dix années durant lesquelles la Sécurité sociale a subi les pires attaques des tenants du libéralisme : des économies sur le dos des plus fragiles, des inégalités de revenus et de patrimoine se creusent, les plus riches ne contribuent pas équitablement aux finances du pays et s'enrichissent toujours davantage. La Sécurité sociale, dont nous avons fêté les 80 ans en 2025, est pourtant un pilier fondamental dans notre pays, hérité du Conseil national de la Résistance. Il est de notre devoir de la protéger.

Les deux mandats d'Emmanuel Macron auront été dix années d'instabilité, dix années de crises économique, financière et institutionnelle à l'issue desquelles la France peine à se relever.

Au moment où notre pays cherche un nouveau chemin, gardons-nous de céder aux sirènes de la facilité et du populisme. Soyons, dans nos communes, les garants d'une certaine idée de la République française : unie, solidaire, écologique et fraternelle. Soyons les ardents défenseurs de la démocratie, bien commun le plus précieux, garanti par la loi et par l'état de droit, mais qui se réduit dangereusement partout à travers le monde*.

Fidèlement,

**Votre sénateur,
Jérôme DARRAS**

*3 humains sur 4 vivent dans un régime aux pratiques autoritaires
(Institut Varieties of Democracy, 2026)

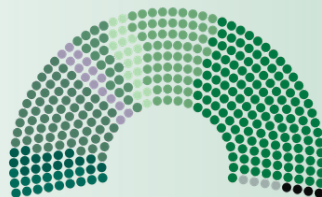


► Le Sénat en chiffres



348 sénatrices
et sénateurs

renouvelés de moitié tous les trois ans.
Dans notre département, les prochaines
élections sénatoriales auront lieu en 2029.



9
groupes politiques
représentés au Sénat

8 commissions thématiques
dont 7 permanentes



Commission des
affaires économiques



Commission des
affaires sociales



Commission de
la culture, de l'éducation,
de la communication et
du sport



Commission
des lois



Commission des
affaires étrangères,
de la défense et
des forces armées



Commission des
finances



Commission de
l'aménagement du territoire
et du développement durable



Commission des
affaires européennes

► Mon action au Sénat en chiffres pour la session 2025-2026



20 propositions de loi ou
propositions de
résolution cosignées

- remobilisation du bâti rural
- mutualisation publique des risques majeurs des collectivités territoriales
- interdiction de l'acétamipride dans l'UE
- soutien et valorisation des commerces de proximité



75 questions écrites
au Gouvernement

- sur la convention d'objectifs de la mutualité sociale agricole
- sur l'exclusion des crèches de la branche de l'aide à domicile du bonus "attractivité"
- sur les conséquences de la mutualisation des AESH



447 amendements
déposés

- 11 en commission
- 436 en séance



1 rapport législatif

- Programme 152 du Projet de loi de finances pour 2026 : Gendarmerie nationale



► Dossier

L'activité législative se décompose en deux missions : le travail légistique de fabrication de la loi d'une part, le contrôle de l'action du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques, d'autre part.

Le travail législatif est organisé en deux temps :

- d'abord, le texte présenté par le Gouvernement (projet de loi) ou par un sénateur (proposition de loi) est examiné par la commission compétente ; les sénateurs membres de cette commission débattent et proposent des amendements, avant de voter une version du texte qui sera présentée en séance publique
- puis, le texte est examiné en séance publique dans l'hémicycle et chaque sénateur peut de nouveau intervenir et faire évoluer le texte avant de le voter.

La mission de contrôle de l'action du Gouvernement s'exerce notamment par la création d'instances temporaires, les missions d'information et les commissions d'enquête, permettant une analyse approfondie des enjeux et la formulation de propositions de réforme. Elle s'exerce également par le biais des Questions d'Actualité au Gouvernement, des questions orales et des questions écrites, qui permettent aux parlementaires d'interroger le Gouvernement sur son action, de demander des précisions sur les politiques publiques menées et d'obtenir des réponses sur des sujets d'actualité.

► L'actualité au Sénat pour la session 2025-2026

PLF 2026 : DÉFENDRE L'AUTONOMIE DES COLLECTIVITÉS

Le feuillet budgétaire pour 2026 a pris fin avec la Commission mixte paritaire du 19 décembre 2025. Le budget finalement adopté n'est pas le nôtre. Néanmoins, avec mes collègues parlementaires socialistes, nous avons fait le choix de l'intérêt du pays en refusant la censure du Gouvernement, ce qui a permis l'adoption de ce budget. Nous n'avons eu de cesse de défendre les collectivités territoriales et de dénoncer le mépris du Gouvernement à leur égard : pas moins de 7,5 milliards d'euros de crédits supprimés. Depuis 1981, jamais l'autonomie d'action des collectivités n'a été autant menacée, alors qu'elles sont essentielles à l'investissement public et à la préservation des services publics locaux.

Les coupes budgétaires du Gouvernement ont de nouveau compromis le développement territorial, la transition écologique, l'égalité devant les services publics et la cohésion territoriale. Avec mes collègues, nous avons proposé l'indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation, le renforcement du fonds de sauvegarde départemental, le remplacement de la DGF régionale par un impôt dynamique assis sur la TVA, l'augmentation du Fonds vert et de la DSIL et nous nous sommes opposés aux suppressions d'impôts locaux non compensées. Il est urgent de réinstaurer un dialogue fondé sur le respect des responsabilités de chaque échelon territorial. Je reste mobilisé au Sénat pour nos collectivités. ■

DÉSERTS MÉDICAUX : L'URGENCE D'AGIR

Cette proposition de loi transpartisane vise la garantie d'un accès aux soins pour tous, partout. Elle instaure notamment le principe de non-installation en zone suffisamment dotée, sauf au départ à la retraite d'un confrère. Elle complète, avec l'obligation de participation à la permanence des soins, une exonération pour patients sans médecin traitant et l'ouverture d'une première année d'études de santé dans chaque département. Le constat est sans appel : dans nos territoires, l'accès aux soins s'est dégradé. Les défis se multiplient : vieillissement, maladies chroniques, départs en retraite. Pourtant, la majorité sénatoriale et le Gouvernement ont décidé qu'il y avait « urgence à ne pas agir », enlisant les débats et empêchant l'examen du texte. Je le regrette profondément. Je n'ai donc pas pu voter ce texte. ■

FIN DE VIE : LE DROIT AU CHOIX EN CONSCIENCE

Au terme de trois lectures dans chaque chambre et d'un vote final à l'Assemblée nationale, c'est un texte responsable, encadré et offrant une réponse concrète aux situations les plus difficiles qui a été adopté. La loi sur la fin de vie n'oblige personne : elle ouvre un droit supplémentaire, celui du choix en conscience. Pour les malades, celui de mourir sans souffrance lorsqu'ils le demandent librement et en toute connaissance. Pour les soignants, celui de prendre part ou non à la mise en œuvre du dispositif. Ce texte ne compense ni la dégradation de l'accès aux soins ni le recul de notre protection sociale. Il ne remplace pas les soins palliatifs, il les complète. C'est une réponse respectueuse et équilibrée à l'une des questions les plus difficiles de notre temps. J'ai voté POUR. ■



STATUT DE L'ÉLU LOCAL : RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT

Le 22 octobre 2025, le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi visant à encourager, faciliter et sécuriser l'exercice du mandat d' élu local. Dans un contexte de crise démocratique et de démissions massives de maires lors du précédent mandat, ce texte est essentiel. Il prévoit de revaloriser les indemnités des maires et adjoints des petites communes, de prendre en compte les mandats dans la retraite, de faciliter l'exercice des élus en situation de handicap, d'améliorer la conciliation mandat-vie personnelle et de sécuriser l'engagement par la protection fonctionnelle automatique pour tous les élus locaux victimes de violences ou outrages. Il s'agit d'une étape supplémentaire vers la création d'un véritable statut de l' élu local. ■

► Fabriquer la loi

BÂTI RURAL : UN FONDS POUR LES PETITES COMMUNES

La proposition de loi de mon collègue Michaël WEBER, adoptée au Sénat le 11 juin 2026, crée un fonds de mobilisation du bâti dédié aux petites communes rurales. Les dispositifs existants ne répondant pas aux besoins des communes de moins de 1000 habitants, situées en zones très peu denses et manquant d'ingénierie, ce texte expérimente un fonds pour 6 ans. C'est une question d'équité territoriale et de cohésion sociale, au cœur de nos politiques d'aménagement et l'adoption de ce texte pose une première pierre pour nos territoires ruraux. Je regrette que la majorité sénatoriale ait rejeté nos propositions de financement sans contrepartie. Afficher la reconquête du bâti rural comme priorité ne suffit pas, encore faut-il donner aux maires les moyens de l'assurer. Je serai pleinement mobilisé pour poursuivre le travail législatif. J'ai voté POUR.

PJL RIPOST : NON À LA GÉNÉRALISATION DES AMENDES FORFAITAIRES

Ce projet de loi veut appliquer une même réponse, les amendes forfaitaires délictuelles (AFD), à des phénomènes très différents : rodéos urbains, raves, usage détourné du protoxyde d'azote ou de mortiers. Pourtant la généralisation des AFD ne fonctionne pas et les chiffres le montrent. Entre 2021 et 2024, le taux d'irrégularité des amendes a été multiplié par 14, mécaniquement répercuté sur les tribunaux. Le taux de recouvrement plafonne à 24 %. Au 31 décembre 2025, plus de 1,1 milliard d'euros d'amendes demeurent non recouvrées. Si je suis favorable au principe d'une réponse ferme à ces phénomènes, je considère que la généralisation des AFD n'est pas la bonne méthode. La seconde faiblesse du texte est la fragmentation des compétences entre policiers, gendarmes, douaniers, agents de transports et agents de sécurité privés, sans harmonisation des qualifications. Cela brouille les chaînes de commandement et nuit à l'efficacité du continuum de sécurité. Je me suis ABSTENU. ■

PROGRAMMATION MILITAIRE : LUTTE ANTI-DRONES

Avec mes collègues sénateurs socialistes, nous avons tiré les enseignements des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient et soutenu le renforcement de nos armées et de notre industrie de défense dans le cadre de l'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030. C'est pourquoi nous avons voté une trajectoire budgétaire ambitieuse et réaliste de 436 milliards d'euros sur la période 2024-2030, soit 36 milliards ajoutés à la programmation initiale. Pour ma part, j'ai été désigné rapporteur de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur l'article consacré à la lutte anti-drones. J'ai à ce titre effectué plusieurs auditions et notamment visité MC2 Technologies à Villeneuve d'Ascq, acteur de référence de la guerre électronique avec 22 ans d'expérience et créateur du premier fusil brouilleur de drones. Le Sénat a adopté définitivement l'actualisation de la LPM le 30 juin 2026. J'ai voté POUR. ■



DEUX TEXTES DE SIMPLIFICATION : ATTENTION AUX RECLS

Faisant suite aux annonces du Premier ministre, le Gouvernement a inscrit à l'ordre du jour du Parlement deux projets de loi de « simplification » : l'un portant sur la vie économique, l'autre sur les normes applicables aux collectivités territoriales. En ce qui concerne la vie économique, je déplore que le texte ne renvoie qu'à une simplification de façade et affaiblisse les contre-pouvoirs, en particulier les CESER qui constituent des espaces de co-construction des politiques publiques à l'échelle régionale. Il marque en outre un recul dans la transition écologique, avec la suppression des zones à faible émission (ZFE), alors que la pollution de l'air constitue un enjeu majeur de santé publique, ou sur l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN). J'ai voté CONTRE.

S'agissant des normes applicables aux collectivités territoriales, nous sommes loin du « choc de simplification » voulu par le Gouvernement. Avec mon groupe, nous sommes parvenus à repousser deux mesures néfastes pour l'échelon communal : l'une revenait sur le mécanisme de promotion des secrétaires de mairie ; l'autre visait à rendre facultatifs les centres communaux d'action sociale (CCAS). Je me suis ABSTENU. ■

► Contrôler l'action du Gouvernement

CHANGEMENT CLIMATIQUE : PRÉPARER L'AVENIR

La France a affronté plusieurs canicules cet été. Dans le Pas-de-Calais, hier encore loin d'imaginer ces vagues de chaleur répétées, nous en payons aujourd'hui le prix. Avec le groupe SER, nous avons demandé au Premier ministre l'organisation d'un débat au titre de l'article 50-1 de la Constitution sur les conséquences climatiques. Nous avons également saisi le Président du Sénat pour la création de missions d'information « flash » ou d'une commission d'enquête. Alors que la France a été condamnée pour inaction climatique, je déplore que la lutte contre le dérèglement ne soit plus au premier rang des priorités. L'adaptation constitue une exigence de protection : hôpital, santé au travail, scolarité, solidarité envers les plus vulnérables, logement, bâtiments publics, urbanisme, espaces de baignade. Pendant que nous portons ces demandes, d'autres nient l'ampleur du dérèglement ou tentent de détourner le débat. Nos territoires ruraux attendent notamment des réponses sur l'eau, sur l'agriculture et sur l'aménagement. Le Gouvernement ne peut seulement gérer l'urgence, il doit aussi préparer l'avenir. ■



PROJET « ETAT LOCAL » : LE GOUVERNEMENT SE RETIRE

Le projet de loi « Etat local » censé engager une « nouvelle vague de décentralisation » procédait en réalité à un grand mouvement de recentralisation par un renforcement inédit des pouvoirs des préfets. De nombreuses associations d'élus locaux s'y sont opposées. Le groupe SER a ainsi demandé au Premier ministre le retrait du texte pour réengager un dialogue constructif entre le Gouvernement, les associations d'élus et le Parlement. Le Gouvernement a acté le retrait du projet de loi. Cette décision montre que l'opposition constructive, appuyée par les élus locaux, peut porter ses fruits. ■



TRIBUNE : TAXER LES SUPERPROFITS PÉTROLIERS

Depuis l'offensive israélo-américaine en Iran, les cours du pétrole ont franchi des seuils qui ralentissent notre économie et font monter l'inflation. Avec plusieurs collègues sénateurs socialistes, j'ai cosigné une demande au Premier ministre Sébastien LECORNU pour une taxation des superprofits pétroliers. Un arrêt des combats ne fera pas baisser les prix à la pompe : c'est l'effet « fusée-plume ». Face à une hausse inévitable, taxer les superprofits des profiteurs de guerre est une mesure d'urgence et de justice. Retrouvez l'article en scannant le QR Code. ■



Lire la tribune
dans Libération

MISSION À NEW YORK : LA FRANCE, PUISSANCE STABILISATRICE

En novembre 2025, je me suis rendu à New-York à l'occasion de la 80e session de l'Assemblée générale de l'ONU. Avec mes collègues sénateurs, nous avons échangé avec l'ambassadeur du Maroc sur la question du Sahara occidental et avec les ambassadeurs d'Australie, des Philippines, du Japon et de la Thaïlande sur la situation en Indopacifique et la montée en puissance agressive de la Chine. Nous avons également abordé la crise financière de l'ONU et le recul préoccupant du multilatéralisme. Nous avons pu mesurer que si, partout dans le monde, la force prend le pas sur le droit, la France est perçue comme une puissance stabilisatrice qui concourt à l'apaisement des relations internationales. Je salue le travail remarquable de notre corps diplomatique et la qualité de l'image qu'ils donnent de notre pays. ■

Le groupe des Sénateurs socialistes, écologistes et républicains

LA SESSION 2025-2026 EN CHIFFRES...



85
propositions de loi de sénateurs socialistes, 39 reprises par le groupe

10

textes examinés dans nos 5 espaces réservés

4

textes des sénateurs socialistes repris à l'Assemblée nationale



90
Questions d'Actualité au Gouvernement



1920
amendements déposés par le groupe



100
rapports d'information rédigés par les membres du groupe

40 000 MORTS EN DIX ANS : DE LA MARE NOSTRUM AU CIMETIÈRE MÉDITERRANÉEN - NOTRE RAPPORT

LES CINQ PILLIERS DU GROUPE SER

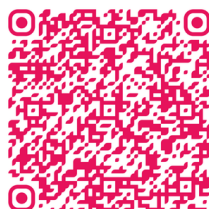
1- Être utile socialement : lutte contre les discriminations, soutien aux victimes de violences et lutte contre les vulnérabilités, accès aux soins et à une vie digne

2- Agir efficacement pour nos territoires : aménagement et équité entre les territoires, justice sociale et fiscale, défense des filières économiques

3- Mener une action ancrée démocratiquement : élus locaux, outre-mer, culture, réussite éducative, promotion des valeurs de la République

4- Agir avec ambition pour la transition écologique : préservation de nos biens communs, transition énergétique des bâtiments et lutte contre les passoires thermiques

5- Agir pour et à l'international : système international sûr et apaisé, Europe toujours plus unie, diplomatie parlementaire, défense des Français partout dans le monde. ■



Alors que les tensions autour des sujets migratoires s'accroissent de jour en jour, que la médiatisation de ces sujets est presque quotidienne, celles et ceux qui tentent de traverser la Méditerranée, fuyant un monde de violence et une existence sans avenir, continuent de disparaître dans le silence. Combien sont-ils ? Qui sont-ils ? Où se termine la responsabilité des États et où commence celle de l'Union européenne dans cette tragédie ? Avec Marie-Arlette CARLOTTI et Mickaël VALLET, nous revenons sur les politiques d'asile et d'immigration en Europe et nous plaçons pour une approche plus humaine et solidaire. ■

LE MOT DE PATRICK KANNER, PRÉSIDENT DU GROUPE, SÉNATEUR DU NORD



« Malgré les séquences d'instabilité que notre pays connaît, le groupe SER a fait un choix simple : ne jamais confondre responsabilité et résignation. Là où le pouvoir improvisait et où la droite se contentait d'accompagner, nous avons construit un rapport de force utile, capable d'obtenir des avancées concrètes. Notre engagement repose sur une conviction : lorsque la puissance publique recule, c'est toujours les plus fragiles qui en paient le prix. Défendre l'hôpital public, lutter contre les déserts médicaux, protéger l'enfance, mieux accompagner le grand âge, garantir les droits des travailleurs, investir dans l'école ou soutenir les outre-mer, procèdent d'un même choix politique : celui d'un État qui protège, qui anticipe et qui prépare l'avenir. Les derniers budgets de cette législature ouvriront la voie à l'échéance présidentielle de 2027. Ils seront un moment de vérité. Nous y porterons une autre vision de la France. C'est le sens de notre engagement. C'est aussi le cap que nous continuerons de tenir. » ■

► Mes déplacements dans le Pas-de-Calais

 **+9 300** kilomètres parcourus ces trois dernières années à travers le Pas-de-Calais

Je suis allé à votre rencontre à :

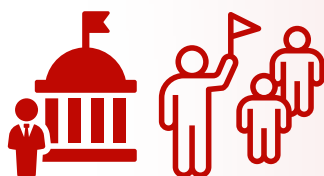
Ablain-Saint-Nazaire
Aix-Noulette
Aire-sur-la-Lys
Annequin
Arques
Arras
Auchel
Auxi-le-Château
Avesnes-le-Comte
Avion
Bailleul-aux-Cornailles
Barlin
Biache-Saint-Vaast
Bienvillers-au-Bois
Billy-Berclau
Boulogne-sur-Mer
Bullecourt
Bully-les-Mines
Burbure
Buire-au-Bois

Calais
Cambrin
Campagne-les-Hesdin
Carly
Corbehem
Cormont
Courrières
Cuinchy
Dainville
Desvres
Ecquedessques
Ecuire
Eleu-dit-Leauwette
Essars
Estevelles
Evin-Malmaison
Fauquembergues
Fouquières-lez-Lens
Frévent

Grenay
Haillicourt
Haisnes
Helfaut
Hénin-Beaumont
Hersin-Coupigny
Hubersent
Hucqueliers
La Calotterie
Lens
Liévin
Longuenesse
Loos-en-Gohelle
Lumbres
Mazingarbe
Méricourt
Montigny-en-Gohelle
Montreuil-sur-Mer
Nœux-les-Mines

Noyelles-Godault
Outreau
Réty
Richebourg
Rœux
Sains-en-Gohelle
Saint-Etienne-au-Mont
Saint-Léonard
Saint-Omer
Samer
Savy-Berlette
Souchez
Tilloy-les-Mofflaines
Vendin-le-Vieil
Verquigneul
Vimy
Villers-sir-Simon
Vitry-en-Artois
Wailly

► Je vous accueille à Paris



279

**élus et citoyens du Pas-de-Calais
accueillis à Paris pour une visite du Sénat
cette année**



Visite du Palais du Luxembourg avec plusieurs élu.e.s de Lens-Liévin

» Dossier

L'action d'un Sénateur ne se résume pas au travail législatif. Une partie importante de son activité s'effectue également dans son département :

- ouverture et tenue d'une permanence
- accompagnement et conseil aux élus, aux associations, aux entreprises
- visites et déplacements dans les communes
- participation aux événements mémoriels des communes
- rencontres avec les acteurs institutionnels du département

Le Sénateur est un trait d'union entre Paris et les élus de son département.

► Rencontres de travail - permanence

EUROTUNNEL : VIGILANCE CONTRE LE DUMPING SOCIAL

Le 28 octobre, j'ai reçu au Sénat David MARTEAU, Directeur des affaires européennes chez Eurotunnel, accompagné de Stéphane AUGÉ et Vincent VANNEUFVILLE, syndicalistes et Référents Dumping Social. Nous avons étudié les pratiques de certaines entreprises transmanches qui, sous couvert de compétitivité, fragilisent les droits des travailleurs et créent une concurrence déloyale. Ces enjeux sont cruciaux pour nos salariés frontaliers du Pas-de-Calais. J'ai apporté mon soutien aux représentants d'Eurotunnel sur ce sujet fondamental : garantir que la libre circulation ne doit pas se faire au détriment des droits sociaux des travailleurs. ■



ENTRETIEN AVEC LE DASEN

Juste avant la période estivale, j'ai rencontré Stéphane VAUTIER, Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais, qui venait de prendre ses fonctions dans notre département. Une prise de contact mais aussi un échange approfondi, en particulier sur la carte scolaire pour l'année 2026-2027. Le Pas-de-Calais figure parmi les 18 départements sélectionnés dans le cadre d'une expérimentation de la nouvelle carte scolaire. Je suivrai avec une particulière attention le déploiement de cette expérimentation. ■

ENTRETIEN AVEC LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS



*François-Xavier LAUCH
a pris
ses fonctions dans notre
département le 22
décembre 2025*

Dès son arrivée dans notre département, j'ai reçu la visite de François-Xavier LAUCH, nouveau Préfet du Pas-de-Calais. Nous avons abordé plusieurs grands dossiers, parmi lesquels l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), le Service Express Régional Métropolitain (SERM) ou la desserte ferroviaire de Calais-Fréthun. Autant de sujets majeurs pour l'avenir de notre territoire et l'accompagnement de nos territoires. ■

SOLIDARITÉ ARTOIS UKRAINE : ACCOMPAGNER LES RÉFUGIÉS



J'ai eu le plaisir d'assister le 5 mai à l'Assemblée générale de l'association Solidarité Artois Ukraine à Vimy, présidée par Christophe SCAPS. L'association œuvre avec dévouement à l'accompagnement des familles ukrainiennes réfugiées dans le Bassin minier et l'Artois. Les bénévoles effectuent une mission fondamentale au service de familles contraintes de fuir leur pays en raison de l'agression russe. Par ma présence, j'ai tenu à saluer leur action et à réaffirmer mon soutien plein et entier. Il est de notre devoir collectif d'accompagner les associations qui aident les réfugiés ukrainiens et de leur donner les moyens d'agir. ■

Commémorations

HONORER LA MÉMOIRE DU PAS-DE-CALAIS

En tant que seul Sénateur du Pas-de-Calais, membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, j'accorde une importance toute particulière aux commémorations et au devoir de mémoire. J'ai notamment participé à la Sainte-Geneviève avec les gendarmes le 21 novembre à la nécropole Notre-Dame-de-Lorette, à la Sainte-Barbe à Liévin avec les Pompiers le 4 décembre, honoré la mémoire de nos combattants aux commémorations du 11 Novembre à Liévin, du 8 Mai et de l'Appel du Général de Gaulle à Arras, à l'inauguration du Carré militaire rénové d'Arras, à l'hommage aux victimes des crimes racistes et antisémites. J'ai bien sûr aussi rendu hommage à nos mineurs en participant aux commémorations des deux grandes catastrophes minières du Pas-de-Calais : la catastrophe dite de Courrières et la catastrophe de Liévin. ■



Célébration de la Sainte-Geneviève avec le groupement de Gendarmerie départemental à Ablain-Saint-Nazaire le 21 novembre



Commémoration de la victoire de 1918 à Liévin le 11 novembre



Célébration de la Sainte-Barbe au CIS de Liévin le 4 décembre



Commémoration de la catastrophe minière de Liévin le 27 décembre



Commémoration de la victoire de 1945 à Arras le 8 mai



Commémoration de la catastrophe minière de Courrières à Méricourt le 10 mars

► Fêtes et inaugurations

UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS LES COMMUNES DU PAS-DE-CALAIS

J'ai multiplié les visites et déplacements dans nos communes, partout dans le Département. En voici quelques exemples : visite de la prison de Vendin-le-Vieil (30/09/25), Assemblée générale de l'ADSB de Lens (16/11/25), Assises de l'énergie à Liévin (10/04/26), Foire de printemps de Pernes (17/05/26), 66e fête de la Fraise à Samer (31/05/26), Inauguration de l'EHPAD Les pensées d'automne à Aix-Noulette (11/06/26), Inauguration du City-Stade de Rœux (20/06/26), Remise de la Légion d'honneur à Alain MÉQUIGNON à Fauquembergues (06/06/26). Ces présences multiples témoignent de mon engagement quotidien aux côtés des habitants, des élus et des associations du Pas-de-Calais. ■



Inauguration de l'EHPAD d'Aix-Noulette, avec le maire Tony MOULIN



Visite de la prison de Vendin-le-Vieil avec Jérôme DURAIN, Sénateur de Saône-et-Loire



Assemblée générale de l'ADSB de Lens



Foire de printemps à Pernes, avec le maire Jérôme JOSSIEN

À CUINCHY : UNE MAIRIE AGRANDIE, UN VILLAGE DYNAMIQUE



À l'invitation de Dominique DELECOURT, maire de Cuinchy, j'ai inauguré l'extension et la mise en accessibilité de la mairie. Le bâtiment accueille désormais la nouvelle bibliothèque municipale et une magnifique salle d'honneur pour les réunions des Cuinchinois. Ce projet incarne l'engagement des élus à faire vivre leur village et à moderniser les services publics de proximité. ■



Inauguration du city-stade de Rœux, avec le maire Fabrice DELABROYE

BARLIN-MARKLOWICE : 20 ANS DE FRATERNITÉ FRANCO-POLONAISE

À l'invitation de Julien DAGBERT, maire de Barlin, j'ai participé au 20e anniversaire du jumelage entre Barlin et Marklowice, commune polonaise. Ce jumelage est un véritable exemple de fraternité entre nos peuples. L'histoire qui unit ces deux communes a vocation à se poursuivre, comme en témoigne la signature du protocole de jumelage 2026-2036. Je crois profondément que ces liens sont essentiels pour construire une Europe de la paix et des peuples. ■



► Vos interlocuteurs dans le Pas-de-Calais

Christiane ROBART

Collaboratrice parlementaire en charge de l'agenda,
du secrétariat et de la gestion de la permanence
c.robart@clb.senat.fr

Aymerik LEMAIRE

Collaborateur parlementaire en charge des relations
avec les Élus locaux, du suivi des dossiers locaux et
de la communication
a.lemaire@clb.senat.fr

► Ma conseillère légistique à Paris

Karine BIHET

Collaboratrice parlementaire en charge du travail
législatif, des relations avec l'institution et le groupe
et de l'accueil à Paris
k.bihet@clb.senat.fr



AGIR AVEC VOUS POUR LE PAS-DE-CALAIS - La lettre
d'information de votre sénateur - #3 Octobre 2026

Directeur de publication : Jérôme DARRAS
Rédaction et conception : Aymerik LEMAIRE
Photos : équipe parlementaire et Sénat
Impression : Sénat



Dans le Pas-de-Calais

Permanence parlementaire
66 bis rue Casimir Beugnet
BP 30041
62300 LENS
03.21.40.64.80

Au Sénat

Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

01.42.34.20.00



Jérôme DARRAS

*Sénateur
du Pas-de-Calais*